

INSCRIPTION AUX SERVICES ENFANCE JEUNESSE « SAINT MEME » Accueil Périscolaire – Restaurant Scolaire 2019-2020

Modalités d'Inscriptions

L'inscription est nécessaire afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Elle doit être réalisée au moins huit jours avant le 1^{er} accueil de l'enfant.

Elle se fait en déposant (ou en adressant par courrier) le dossier à la Mairie de Machecoul-Saint-Même. (**avant le 15 juillet** pour les familles ayant besoin des services dès la rentrée scolaire).

Le **dossier** est composé de :

- une **fiche inscription famille** :

Il est inutile de remplir une fiche famille si vous avez déjà fourni ce document avant et qu'aucun changement n'est intervenu depuis.

- une **fiche enfant** par enfant et par service
- une **fiche sanitaire** : uniquement pour le périscolaire, la restauration et les accueils de loisirs.

Pour remplir le dossier, munissez-vous des pièces suivantes :

Vous êtes allocataire CAF

- Votre numéro d'allocataire

Vous n'êtes pas allocataire CAF

- Votre avis d'imposition 2018 (revenus de 2017)
- Dans le cas des régimes spéciaux MSA EDF, SNCF : fournir en plus votre dernier bulletin de salaire (les prestations vous étant versées directement par votre employeur).

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué. Aucune régularisation ne sera effectuée en cas de remise tardive.

Informations complémentaires

Vous pouvez :

- consulter le site internet de la ville www.machecoul-saint-meme.fr et y télécharger les règlements des différents services
- contacter les responsables des différents services

Changement de situation :

Tout changement de situation en cours d'année (quotient familial, adresse, situation de famille, compte bancaire, ...) est à signaler auprès du service Enfance-Jeunesse ou auprès du service Finances

Accueil Périscolaire Saint-Même: conditions d'accès

Accès au service

Le service accueille les enfants inscrits au groupe scolaire maternel et primaire La Genette et à l'école Saint Louis.

Organisation

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'Accueil Périscolaire rue de la ville en Bois situé à côté de l'école publique « La Genette ». Différents espaces sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

L'accueil fonctionne en période scolaire, **les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

Le matin de 7h20 à 8h40

Le soir de 16h15 à 18h30

ATTENTION : aucun goûter n'est fourni, il vous appartient de le prévoir pour votre enfant.

Le mercredi : Accueil Périscolaire

(Décret du 3 novembre 2014 transforme les accueils de loisirs du mercredi en accueil périscolaire). Cet accueil ne prend pas les enfants de moins de 3 ans.

☞ **Inscription au préalable à la Maison de l'Enfance (fiche spéciale mercredi)**

Même fonctionnement et mêmes tarifs que l'accueil de loisirs extrascolaire qui fonctionne pendant les vacances :

- Péri-centre matin de 7h20 à 9h et soir de 17h à 18h30

- Accueil à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas

Voir plus bas **Accueil de loisirs extrascolaire et renseignements au 02 51 78 34 83**

- Tarifs au 1/4h de l'accueil du lundi au vendredi :

	Tranches quotient familial	Tarif au quart d'heure
A	QF < 484	0,20 €
B	484 ≤ QF < 674	0,33 €
C	674 ≤ QF < 815	0,45 €
D	815 ≤ QF < 1005	0,55 €
E	1005 ≤ QF < 1175	0,67 €
F	1175 ≤ QF < 1422	0,78 €
G	QF ≥ 1422	0,95 €

Responsabilité

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil qu'avec leurs parents ou une personne préalablement désignée par écrit.

Il vous est demandé de prendre vos dispositions pour respecter les horaires d'accueil. En cas de retard exceptionnel, la famille doit prévenir l'accueil périscolaire au 02 51 78 34 83 ou 02 51 78 34 84.

En cas de retard répété au-delà de l'heure prévue pour l'accueil de l'enfant, un courrier est adressé à la famille et l'accueil de l'enfant peut être suspendu pendant un mois.

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué.

Restaurant Scolaire : conditions d'accès

Accès au service

Le restaurant scolaire accueille les enfants inscrits au groupe scolaire maternel et primaire « La Genette et Saint Louis » les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Lors de l'inscription, précisez si votre enfant mange régulièrement ou non, et dans la mesure du possible selon quel rythme.

Fréquentation occasionnelle

Votre enfant mange occasionnellement au restaurant :

- il est en maternelle : vous (ou la personne l'accompagnant) devez nous en informer en cochant le tableau à votre disposition à l'entrée de la classe,
- il est en primaire : l'enfant indique lors du pointage en classe qu'il reste déjeuner.

Fréquentation régulière

Votre enfant mange chaque semaine ou une semaine sur deux au restaurant, vous précisez sur la fiche enfant le planning de fréquentation.

Absences prévisibles

Vous devez nous prévenir de toute absence prévisible (interventions chirurgicales, départ à l'étranger, vacances sur périodes scolaires, événements familiaux programmés, etc...) au minimum une semaine avant. Les jours d'absences ne sont alors pas facturés.

Absences non prévisibles

Vous devez prévenir des autres absences quelle qu'en soit la raison le plus tôt possible. Le repas de la première journée pourra vous être facturé. A défaut, les repas des jours suivants pourront vous être également facturés.

Allergies et régime particulier

Tout enfant ayant des allergies alimentaires ou troubles de santé spécifiques, doit obligatoirement être signalé à l'inscription (ou au cours de l'année si ceux-ci ne sont pas connus à l'inscription).

Dans ces cas, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peut être mis en place. Le service restauration étudie alors la possibilité de fournir un repas adapté au régime alimentaire de l'enfant.

Menus

Les repas sont fabriqués par notre prestataire.

Tarifs

Tranche de quotient familial (QF)		Participation par repas
A	QF <484	2,20 €
B	484 ≤ QF <674	2,75 €
C	674 ≤ QF <815	3,48 €
D	815 ≤ QF <1005	3,80 €
E	1005 ≤ QF <1175	3,92 €
F	1175 ≤ QF <1422	3,96 €
G	QF ≥ 1422	4,00 €

En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué

Accueil de loisirs extrascolaire « Bulles et Couleurs » :

Accès au service :

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans domiciliés à Machecoul-Saint Mème.

Organisation de l'accueil de loisirs :

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance, « Bulles et Couleurs », allée Cavalière de Richebourg. Différents espaces sont utilisés en fonction de l'âge des enfants.

L'accueil de loisirs fonctionne du lundi au vendredi en période de vacances. Il accueille vos enfants à condition qu'ils soient scolarisés, de la Petite Section au CM2 et pour les enfants scolarisés en TPS, dès qu'ils ont 3 ans.

L'accueil est fermé deux semaines au mois d'août et la dernière semaine de décembre.

Absences

Toute absence non signalée 15 jours minimum, avant le jour réservé, est facturée. Toutefois si l'enfant est malade, le temps d'accueil n'est pas facturé dès lors qu'un certificat médical est présenté par la famille avant le 2 du mois suivant.

Des permanences d'inscriptions sont organisées à la maison de l'enfance « Bulles et Couleurs »

Des temps d'inscriptions sur site sont organisés :

- fin août pour les mercredis de septembre à décembre
- début décembre pour les mercredis de janvier à juin
- un mois avant chaque période de vacances scolaires

Tarifs :

La facturation est réalisée à l'heure pour l'accueil sur la journée, au quart d'heure pour le péricentre.

Tranche de quotient familial (QF)	Journée avec repas	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)	Le quart d'heure de péricentre	Nuitée
A QF <484	8,62 €	6,52 €	2,10 €	0,18 €	7,70 €
B 484 ≤ QF <674	10,15 €	7,51 €	2,64 €	0,22 €	8,30 €
C 674 ≤ QF <815	11,86 €	8,62 €	3,24 €	0,27 €	8,80 €
D 815 ≤ QF <1005	13,55 €	9,71 €	3,84 €	0,32 €	9,30 €
E 1005 ≤ QF <1175	15,26 €	10,82 €	4,44 €	0,37 €	9,80 €
F 1175 ≤ QF <1422	17,04 €	11,97 €	5,07 €	0,42 €	10,30 €
G QF ≥ 1422	18,35 €	12,82 €	5,52 €	0,46 €	10,80 €

Pour les tarifs des séjours et des mini-camps, renseignez-vous auprès du service.

Même fonctionnement le mercredi et pendant les vacances scolaires :

De 7h20 à 9h et de 17h à 18h30 est organisé un accueil péricentre à la maison de l'enfance.

- accueil à la demi-journée le matin : les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à 12h dernier délai.

- accueil à la demi-journée le matin avec déjeuner : les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 13h30 et avant 14h.

- accueil à la demi-journée l'après-midi avec déjeuner : les parents viennent déposer leur(s) enfant(s) avant 12h.

- accueil à la demi-journée l'après-midi : les parents viennent déposer leur(s) enfant(s) à 13h30 et avant 14h.

Aucun enfant ne sera déposé ou recherché sur le site de restauration.

Il est possible d'inscrire l'enfant de manière ponctuelle ou régulière.

Responsabilité :

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil qu'avec leurs parents ou une personne préalablement désignée par écrit. Il vous est demandé de prendre vos dispositions pour respecter les horaires d'accueil et en cas de retard exceptionnel, de prévenir l'équipe au 02 51 78 34 83.

En cas de retard répété au-delà de l'heure prévue un courrier sera adressé à la famille et l'accueil pourra être suspendu pendant un mois.

Facturation

Une facture unique sera établie en fin de mois. Vous recevrez la facture au début du mois suivant.

Le paiement se fait auprès du Centre des Finances Publiques, 3 Bd St Blaise, 44270 Machecoul-Saint-Même.

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre des moyens de paiement suivants :

- par espèces au Centre des Finances Publiques de Machecoul-Saint-Même.
- par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Trésor Public.
- par chèque vacances
- par CESU pour les enfants de moins de 7 ans (Multi-Accueil, Accueil de Loisirs, Accueil Périscolaire)
- par carte bancaire

- au guichet du Centre des Finances Publiques
- via Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr (Identifiant collectivité : 011078) La référence de la dette est indiquée sur la facture.
- par prélèvement : si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de vos factures sur votre compte bancaire au 15 du mois suivant.

Il vous est possible de renoncer au prélèvement à tout moment. En cas de rejets répétés de prélèvement, vos factures devront être payées auprès du Trésor Public par les moyens classiques.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec le Trésor Public afin de rechercher une solution adaptée.

Pour les parents séparés qui souhaiteraient une double facturation merci de remplir deux dossiers d'inscription.

VOS CONTACTS

Service Restaurant – Périscolaire – Saint-Même-le Tenu

tél : 02 28 96 37 64

Portable : 06 48 55 76 31

Mél : aps-cantine.st-memeletenu@orange.fr

Service Accueil de Loisirs 3-10 ans et Accueil du Périscolaire du mercredi

Machecoul

Tél : 02 51 78 34 83

Mél : cl@machecoul.fr

Service Multi-Accueil Machecoul

tél : 02 40 31 44 74

Mél : bullesetcouleurs@machecoul.fr

Service Animation Jeunesse 11-17 ans Machecoul

Tél : 09 75 90 38 87

Port : 06 48 55 76 91

Mél : aj@machecoul.fr

Responsable service Enfance Jeunesse : tél : 02 40 02 23 20 - mél : enfancejeunesse@machecoul.fr

Service Finances : tél : 02 40 02 23 78 - compta@machecoul.fr